

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2019



Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : huit

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –
M. PAGET Olivier - Mme Lucienne GUENOT- Mme GAUTHEROT Annick - Mme COSTILLE
Brigitte.

Absents excusés : M. GIRINAL Jean Marc - M. LAMIDIEU Lionel

Monsieur Hervé MILLET a été élu secrétaire.

Date de convocation : 20 novembre 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 octobre 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 octobre 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Programme d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre) Grande Rue, Rue du Vernois et Rue de la Fontaine :

Le Maire explique que les travaux d'enfouissement, prévus initialement uniquement au niveau de la Grande rue, intégreront également la rue de la Fontaine, la rue du Vernois et une partie de la rue des Vignes. Cette extension du projet répond à des exigences techniques et ne modifie pas le prix initial fixé. Un nouveau transformateur sera également installé en remplacement de celui de la rue du Vernois dont la puissance prend en compte le développement prévisible de l'habitat dans ce secteur (cf. PLUI). Le Conseil municipal propose d'installer ce transformateur, de dimensions plus importantes que l'actuel (4mX3mX2.50mètres) en contrebas de l'abribus de manière à ce qu'il soit le moins visible possible.

En outre, le Maire explique qu'il convient de décider de l'emplacement des luminaires d'éclairage public Rue du Vernois ; après échanges, le Conseil municipal propose une installation à gauche en montant, dans le sens Grande Rue – Rue des Vignes.

Les luminaires seront identiques à ceux qui ont déjà été installés mais d'un gris plus soutenu.

Après les travaux, le sapin de Noël ne pourra plus être installé à l'emplacement actuel ; il y a lieu de prévoir une prise électrique pour un nouvel emplacement, près de l'abribus.

Le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs. Il explique qu'il est techniquement plus avantageux de passer le long de l'avenue qui mène au château. L'entreprise SOBECA qui va réaliser les travaux s'engage à remettre la chaussée en état. Mais l'avenue du château étant une propriété privée, il faut recueillir l'autorisation du propriétaire. Un premier contact par téléphone n'a pas permis d'aboutir. Un rendez-vous est prévu mi-décembre.

Le Maire rappelle que le montant des travaux d'enfouissement a été chiffré et ne saurait être dépassé.

En conséquence, dans le cas où le propriétaire refuserait le passage sur son terrain, le projet global serait revu à la baisse.

Le Maire précise que les travaux d'enfouissement devraient commencer vers le 15 janvier 2020 pour une durée d'environ 10 semaines.

3/ Indemnité de conseil 2019 allouée au Comptable du Trésor de Rioz :

Le Maire présente la demande d'indemnité de conseil 2019 déposée par Madame la Comptable du Trésor de Rioz, pour un montant de 269.80 € brut, soit 244.10 € net et rappelle les fondements juridiques de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 5 voix pour et 3 voix contre, d'allouer à Madame la Comptable du Trésor de Rioz 50 % de l'indemnité de conseil sollicitée, soit la somme de 134.90 € brut, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays Riolois des équipements et matériels constituant les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune :

Le Maire explique que, suite à l'arrêté préfectoral n°70-2018-10-08-011 du 8 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Riolois (CCPR) pour la prise de compétence eau et assainissement, il y a lieu d'intégrer l'actif et le passif des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune de Buthiers mis à la disposition de la CCPR qui détient cette compétence.

Il présente les tableaux récapitulatifs de l'actif et du passif des budgets eau et assainissement de la commune, soit (voir annexe jointe) :

- actif eau : 626 120.70€,
- passif eau : 389 481.94 €,
- actif assainissement : 716 231.76 €
- passif assainissement : 501 518.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tableaux d'actifs et passifs présentés par le Maire et l'autorise à signer le procès-verbal de mise à disposition.

5/ Questions diverses :

- visite du SDIS 70 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : le Maire informe le Conseil de l'inspection des points d'eau de la commune (existence, fonctionnement, signalisation) par un représentant du SDIS. Le compte-rendu de visite reçu ce jour fait apparaître que des travaux d'aménagement et de signalisation sont à réaliser. Il est notamment nécessaire de numérotter tous les points d'eau et des butées devront être installées à l'extrémité des voies d'accès à la rivière. Dans le cadre du projet « Grande rue », il conviendra de changer deux poteaux incendie, l'un vers l'interconnexion d'eau avec Voray /l'Ognon et l'autre près de l'intersection de la Grande Rue avec la rue de l'Eglise. Pour ce dernier site, il est préférable de prévoir une bouche incendie plus esthétique qu'un poteau. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.
- Les barrières de sécurité ont été installées, dans les virages, le long du chemin piétonnier qui mène à Voray/l'Ognon. Les lignes droites bénéficieront d'un aménagement différent après concertation avec INGÉNIERIE 70 et le Maire de Voray/l'Ognon
- le Maire présente la réclamation d'un habitant concernant un pneu éclaté après être passé dans un « nid de poule » rue de l'Eglise. Le Maire indique que les textes réglementaires et la jurisprudence ne sont pas très précis en la matière. L'assureur de la commune sera consulté.

- Le Maire fait état des courriers reçus de la section de Rioz de l'AFMTELETHON et du comité Carnaval du Pays Riolais. Il a été décidé de ne pas donner suite, dans l'immédiat, aux sollicitations figurant dans ces courriers
- Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du Maire de Bonnay concernant une limitation éventuelle du tonnage des véhicules franchissant le pont sur l'Ognon, en bas de la rue de l'Église.
- le repas des aînés compte à ce jour, 18 inscrits. Le Maire présente la liste des personnes qui bénéficieront d'un colis.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 décembre 2019 à 20H00.